

9



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le mardi 9 décembre 2008

Troisième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le mardi 9 décembre 2008

13 h

Prière.

Au nom des parlementaires, M. Harrison offre ses condoléances aux familles de l'adjudant Robert Wilson, du soldat Demetrios Diplaros et du caporal Mark McLaren, membres du 1^{er} Bataillon du Royal Canadian Regiment qui ont péri en Afghanistan le 5 décembre.

M. C. LeBlanc (Dieppe-Centre—Lewisville) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de pères et mères d'élèves ainsi que d'amis du Club Ste-Thérèse, de Dieppe, qui réclament que ce club, où est offerte la garde d'enfants avant et après les heures de classe, soit sauvé. (Pétition 15.)

M. P. Robichaud donne avis de motion 22 portant que, le jeudi 18 décembre 2008, appuyé par M. Northrup, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre qu'une adresse soit présentée à S. H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre l'information, sous toutes ses formes, que détient le gouvernement, la correspondance et les notes, ainsi que tout procès-verbal de réunions relativement aux coûts prévus pour la remise à neuf de Point Lepreau, la somme actuellement dépensée et le coût d'ensemble prévu pour compléter le projet, y compris le calendrier et les dates des entrepreneurs concernant la fin des travaux.

M. Urquhart donne avis de motion 23 portant que, le jeudi 18 décembre 2008, appuyé par M. Steeves, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre l'information que détient le gouvernement relativement aux coûts ou dépenses, y compris en ce qui a trait aux réparations de routes et d'infrastructure, les demandes d'indemnisation soumises au gouvernement pour des réparations à des entreprises et à des logements, ainsi que le montant des fonds que le gouvernement fédéral a transférés à la province du Nouveau-Brunswick après les inondations au printemps de 2008.

L'hon. V. Boudreau, ministre des Finances, remet un message de S.H. le lieutenant-gouverneur au président, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (N.-B.)
le 9 décembre 2008

S.H. le lieutenant-gouverneur transmet le budget de capital pour l'année se terminant le 31 mars 2010, qui comporte les prévisions de crédits requis pour les services de la province et non autorisés par ailleurs pour l'année se terminant le 31 mars 2010, et, conformément aux dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867*, il recommande ces prévisions budgétaires à la Chambre.

Le lieutenant-gouverneur,
(signature)
Herménégilde Chiasson

Conformément à l'avis de motion 16, l'hon. V. Boudreau, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement pour le compte de capital.

La question proposée, l'hon. V. Boudreau prononce le budget de capital pour 2009-2010.

Le débat se termine. La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. M. Jamieson, leader parlementaire suppléant du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme sur-le-champ en Comité des subsides à accorder à Sa Majesté.

La Chambre se forme donc en Comité des subsides, sous la présidence de M^{me} C. Robichaud.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence. La présidente du comité, M^{me} C. Robichaud, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et a adopté la motion suivante :

que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

La présidente du comité rapporte aussi qu'il lui est enjoint de demander à présenter un autre rapport.

M^{me} C. Robichaud, appuyée par le premier ministre, propose que le rapport du Comité des subsides soit adopté par la Chambre et que celle-ci adhère à la résolution portant que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. M. Jamieson demande au président de revenir aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre et propose, appuyé par le premier ministre, que l'étude des prévisions budgétaires en Comité des subsides soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. M. Jamieson, leader parlementaire suppléant du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après les troisième et deuxième lectures, se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 10, 12 et 13, après quoi elle se formera en Comité des subsides pour étudier le budget de capital du ministère du Tourisme et des Parcs et du ministère de l'Agriculture et de l'Aquaculture.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 2, *Loi modifiant la Loi sur le montage et l'inspection des installations électriques* ;
- 11, *Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 15, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 15 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 15, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 16, *Loi modifiant la Loi sur l'aide aux municipalités*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 16 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 16, *Loi modifiant la Loi sur l'aide aux municipalités*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. Fraser.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. Le président du comité, M. Fraser, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant sans amendement :

12, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant avec un amendement :

10, *Loi modifiant la Loi sur le financement de l'activité politique.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

13, *Loi modifiant la Loi sur les terres et forêts de la Couronne.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du ministère des Affaires intergouvernementales pour 2007-2008	(5 décembre 2008) ;
rapport annuel de la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick pour 2007-2008	(5 décembre 2008).